

ROYAUME DE BELGIQUE

Extrait du procès-verbal de la séance du
CONSEIL COMMUNAL.

Province de Luxembourg
COMMUNE DE
MEIX-DEVANT-VIRTON.

SEANCE du 28 décembre 2018

PRESENTS : Monsieur Pascal FRANCOIS, Bourgmestre-Président, Messieurs Marc GILSON et Bruno WATELET et Madame Colette ANDRIANNE, échevins, Madame Sabine HANUS-FOURNIRET, Messieurs Michaël WEKHUIZEN, Philippe BRYNAERT et Arnaud INGLEBERT, Mesdames Caroline HANUS-VITALI, Rose-Marie THIBÉ-BAETSLÉ et Patricia RICHARD, conseillers et Madame Nathalie BOLIS, Directrice générale.

15. Règlement relatif à l'octroi d'une prime pour l'installation de panneaux photovoltaïques, producteurs d'énergie - abrogation.

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu l'article L 1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu ses décisions du 26 février 2008 et du 04 novembre 2008 portant règlement relatif à l'octroi d'une prime pour l'installation de panneaux photovoltaïques, producteurs d'énergie ;

Attendu que ces systèmes de production d'énergie ont vu leur coût d'installation fortement baisser depuis la prise de ce règlement et qu'une rentabilité pour les investisseurs est plus rapidement atteinte ;

Attendu qu'il serait plus opportun d'encourager et de privilégier l'isolation des bâtiments, favorisant ainsi les investissements ayant pour but les économies d'énergie ;

Considérant qu'un nouveau règlement sera proposé au conseil communal début 2019 afin d'octroyer une prime pour des travaux réalisés aux immeubles ayant pour objectif l'économie d'énergies ;

Après en avoir délibéré, sur proposition du collège communal, à l'unanimité,

DECIDE :

Le règlement du 26 février 2008 modifié en date du 04 novembre 2008 relatif à l'octroi d'une prime pour l'installation de panneaux photovoltaïques, producteurs d'énergie est abrogé à partir de ce 1^{er} janvier 2019.

La Directrice générale,
N. BOLIS.
Pour extrait conforme, le 03 janvier 2019.
Par le Conseil,
La Directrice générale,

N. BOLIS.

Par le Conseil,



Le Bourgmestre

P. FRANCOIS.

Le Bourgmestre,
P. FRANCOIS.